

Règlement Particulier de la Compétition.

Article 1 : AUTORISATION DE LA COMPÉTITION.

Agrément de la compétition par la FFBad : Enregistrement n° **2102676** – Autorisation n°

La présente compétition est régie par les dispositions du **Règlement Général des Compétitions (RGC)** en vigueur et établi par la Fédération Française de Badminton (FFBad).

Le présent **Règlement Particulier de la Compétition (RPC)** indique certaines dispositions spécifiques d'organisation de ce tournoi, qui complètent ou dérogent au RGC.

Article 2 : PARTICIPATION.

Tout participant doit être **licencié à la FFBad à la date limite d'inscription au tournoi**.

Ils ne doivent pas faire l'objet, pendant la période de la compétition, d'une sanction disciplinaire (suspension) s'opposant à leur participation. Ces éléments seront contrôlés au préalable par le juge-arbitre.

Tous les participants à cette compétition (joueurs, entraîneurs ou conseillers techniques) se doivent de connaître et de respecter toutes les règles émises par les règlements généraux (RGC) et particuliers (RPC) précités. Ils sont également tenus :

- D'accepter et de respecter toutes les dispositions de la **Charte d'Éthique et de Déontologie** et le **Code de conduite** de la Fédération Française de Badminton.
- D'avoir une **tenue vestimentaire conforme à la pratique du badminton**.

Principales dates d'organisation du tournoi :

Limite d'inscription : **04/05/2022**

Prise en compte des cotes CPPH : **05/05/2022 (jeudi)**

Tirage au sort : **08/05/2022**

Article 3 : TABLEAUX ET SÉRIES.

Les tableaux ci-après sont ouverts aux catégories et séries suivantes :

Tableaux :	Simple Homme	Simple Dame	Double Homme	Double Dame	Double Mixte			
Catégories d'âge :	Vétéran	Senior	Junior	Cadet	Minime	Benjamin	Poussin	Minibad

Dispositions spécifiques d'organisation du tournoi :

- **2 tableaux maxi**, pour toutes les catégories d'âge.
- **2 sortants par poule de 3 à 4 joueurs**, puis par élimination directe, et **poule unique de 5 joueurs**.
- En fonction du nombre, des côtes et des classements des participants, le comité d'organisation, en accord avec le Juge-Arbitre principal, se réserve le droit :
 - de redéfinir les cotes ou niveaux minimum et/ou maximum des séries proposées, pour ajuster au mieux la forme des tableaux.
 - de fusionner, voire de supprimer, les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
 - de limiter les inscriptions dans certains tableaux, en s'appuyant sur l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (paiement effectué), donc attention aux doubles formés de participants de clubs différents.
- Le surclassement d'un joueur est autorisé dans un tableau, et sera surclassé dans la même catégorie pour le second tableau.

Article 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION.

Mode d'inscription :

- Les inscriptions se font uniquement en ligne par **Badnet sur le site badnet.org**.
- **Aucune inscription, par papier, courriel, SMS ou téléphone, ne sera prise en compte !**

Droits d'engagement : 10 € pour 1 tableau, 15€ pour 2 tableaux.

Mode de paiement :

- Pour valider l'inscription, les droits d'engagement doivent être acquittés avant la date limite des inscriptions. Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.
- Le paiement peut s'effectuer soit :

par **virement bancaire**
en utilisant les coordonnées bancaires ci-contre :

par **chèque libellé à l'ordre du BMV**,
et adressé au GEO du tournoi :

Club : Badminton Margny Venette
Banque : Crédit Agricole Brie Picardie
Code banque : 18706
Code guichet : 00000
Numéro de compte : 72213900344
Clé RIB : 48

Responsable : Arnaud BANA
Adresse : 12 ter, rue du Général de Gaulle 60350 Vieux-Moulin
Portable : 06 27 59 80 26
Courriel : bmv.tournois@gmail.com

Modalités de remboursement de l'engagement :

- Les inscriptions de paires de joueurs ne seront prises en compte que, si et uniquement si, les 2 joueurs concernés ont confirmé leur inscription.
- Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur, par écrit, de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation.
- Toute modification et annulation devra être faite par écrit.
- À partir de cette date, aucune modification ne pourra intervenir et aucune annulation, sans justificatif ne sera remboursée.

Modalités de récompenses : une dotation globale d'environ **800 €** sera attribuée aux finalistes sous forme de bons d'achats de notre équipementier.

Article 4 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION.

Volants.

- Le volant plume officiel désigné de la compétition est le **RSL Grade 3**. Il sera en vente sur place.
- Les volants nécessaires au déroulement des matchs sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs). Si un joueur refuse de fournir sa part de volants, il peut faire l'objet d'une sanction par le juge-arbitre.

Arbitrage.

Juge-Arbitre désigné pour la compétition : **Brigitte DERNONCOURT**

Mode d'arbitrage retenu : **Auto-arbitrage** – si besoin, un arbitre (ou faisant office) pourra être désigné pendant la compétition, en accord avec le Juge-Arbitre.

Temps de repos et d'échauffement.

Temps de repos minimum entre 2 matchs.	20 minutes	Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos, valable pour tous les tableaux, débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.
Temps de préparation dit « d'échauffement »	5 minutes	Temps autorisé sur le terrain, démarrant au 1 ^{er} appel du match. Il comprend le test des volants et le tirage au sort. 2 minutes après le 3 ^e appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Article 5 : CODE DE CONDUITE.

- Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable.

Article 6 : FORFAITS.

Pour les forfaits remontés après la date du tirage au sort,

- Le participant ayant déclaré forfait devra prévenir le plus rapidement possible le club organisateur de sa non-participation.
- **Les forfaits non justifiés par un certificat médical, professionnel ou familial, dans les 5 jours suivant la compétition, ne seront pas remboursés.**

Article 7 : PHOTOS.

Les joueuses et joueurs inscrits au tournoi acceptent d'être photographiés durant le tournoi. Leurs images pourront être publiées sur le site du club du Badminton Margny Venette ou sur la page Facebook du club.

Si vous ne désirez pas apparaître sur ces sites, veuillez le faire savoir au photographe sur place et/ou à l'organisateur du tournoi.

Article 8 : RESPONSABILITÉS.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

En cas de problème, les secours seront assurés par le Samu ou les pompiers.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).